

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Délibération 20/2025 : Conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Éducation Nationale

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 16 des statuts de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Agnès LANGEVINE, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Geneviève ERRAMUZPÉ, Jean-Baptiste LLATI, Bernadette COSTASECA, François LEMARTINEL

Excusés :

Carole DELGA, Eliane JARYCKI, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Alexandre DOULUT, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, Gaëlle CERATTI

Considérant :

Le positionnement, depuis 3 ans, du Mémorial du camp de Rivesaltes comme site pilote dans le champ de l'éducation à la mémoire et à la citoyenneté a permis d'impulser une progression de près de 50 % de la fréquentation scolaire entre 2022 et 2025.

Cette montée en puissance s'accompagne d'une diversification des profils des élèves accueillis et d'un élargissement de l'offre pédagogique, le développement des ressources pédagogiques mises à disposition des enseignants et de leurs classes, la construction d'une offre de formations mais également de spectacles jeune public, en français et en catalan, mobilisant des formes plastiques différentes (danse, concert, théâtre, marionnettes,...).

Cet élan quantitatif et qualitatif a conduit les collectivités fondatrices du Mémorial, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales, à décider d'enclencher un important programme de travaux pour refondre, à 10 ans, la scénographie du parcours de visite du Mémorial afin, notamment, de l'adapter aux besoins spécifiques du jeune public et aux enjeux pédagogiques actuels.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Agence régionale de l'éducation nationale

21_DE-066-200045680-20251216-020_2025-RR

Sur la base de ce bilan prometteur mais également des perspectives ouvertes par la refonte du parcours scénographique, le Mémorial et l'Education Nationale souhaitent inscrire leurs relations dans un cadre pluriannuel quinquennal.

La convention jointe en annexe s'articule autour de 4 axes :

AXE 1 - L'inclusion et l'adaptation de l'offre de visite

AXE 2 - Aller vers

AXE 3 - Coopérer et s'ouvrir

AXE 4 - Internationaliser

Ces axes sont déclinés en un programme d'une vingtaine d'actions, lesquelles sont adossées à des moyens adaptés, à un calendrier réaliste ainsi qu'à une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

S'agissant des moyens mis à disposition par l'Éducation Nationale sur les 5 prochaines années figurent la mise à disposition d'un.e conseiller.e pédagogique à temps plein pour piloter le pôle ainsi que l'ouverture, à la rentrée 2026, d'un 4^{ème} poste d'enseignant missionné au Service Éducatif pour faciliter les liens avec l'enseignement technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

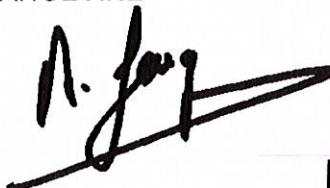
le Conseil d'Administration décide de :

- **APPROUVER** le partenariat et le projet de convention afférent
- **CHARGER** la Directrice de signer cette convention

Fait à Salses-le-Château, le 16 décembre 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire
le 22 DEC. 2025